



**La politique de soutien de l'ANFH Bretagne  
en faveur des nouveaux métiers  
Secteur médico-social**

*Séminaire médico-social FHF Bretagne du 25 juin 2021  
Archives départementales de RENNES  
Catherine CORRE*

## Sommaire

- *L'ANFH Bretagne en quelques mots*
- *De quels nouveaux métiers parle t-on ?*
- *Les aides et financements proposés par l'ANFH Bretagne*  
*Éléments statistiques par métiers*
- *Quelques exemples : dans les Résidences du CH de Cornouaille*
- *Focus sur l'apprentissage*

## 1- L'Association Nationale pour la Formation Permanente des personnels hospitaliers



Suite aux récentes réformes du secteur de la formation continue des salariés, tant dans le secteur public que dans le monde de l'entreprise avec notamment la mise en œuvre des Comptes personnels de formation, l'ANFH est demeuré **OPCA** c'est-à-dire **Organisme Paritaire Collecteurs de fonds Agréé** au sein de la Fonction publique hospitalière

**Le siège de l'ANFH Bretagne est situé à RENNES. Le délégué régional est David ROUSSEL.**

Pour ma part : membre du Bureau régional au titre du secteur médico social et coordonnatrice adjointe du Comité territorial, membre du groupe gérontologie qui permet la préparation des journées gérontologie régionales.

Cette association fonctionne de façon paritaire avec une représentation des personnels via les organisations syndicales et une représentation des directeurs dont les établissements adhèrent à la FHF. 3 grands principes de fonctionnement : **le paritarisme, la solidarité et la proximité. Des instances mixtes :**





## L' OPCA ANFH Bretagne gère les fonds consacrés au financement :

- Du **Plan de formation des établissements** (**2,1 %** de la masse salariale)
- Des congés de formation professionnelle (**CFP**), des congés pour validation des acquis et de l'expérience (**VAE**) et des congés pour Bilans de compétences (**BC**) (**0,2 %** de la masse salariale)
- Des études promotionnelles **EP** (**0,6 %** de la masse salariale)
- Du développement professionnel continu médical (**DPCM**) (**0,5 % ou 0,75%** de la masse salariale médicale)
- De la **formation professionnelle des travailleurs handicapés** pris en charge par les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) (**4,8 %**)

Elle propose également à ses adhérents un ensemble de services pour les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille règlementaire, informations, offres de formations, outils méthodologiques, supports de communication.... Chiffres de la Fonction publique hospitalière en Bretagne : 64 000 agents.

## 2- De quelles formations innovantes parle-t-on ?

Il s'agit des formations diplômantes ou de certifications permettant aux établissements accueillant des personnes âgées dépendantes :

- *D'adapter les compétences des professionnels d'accompagnement aux nouvelles problématiques du très grand âge en EHPAD : la désorientation du public âgé, le travail sur le maintien de l'autonomie physique et psychique des résidents, le maintien d'une vie sociale en établissement ;*
- *De faire face à la pénurie médicale au sein des établissements ( médecins libéraux ou gériatres salariés).*

### 3 types de formation ciblées dans cette présentation :

- *Le métier d'infirmier(e) en pratique avancée : **IPA***
- *La certification d'Assistant(e) de soins en gérontologie : **ASG***
- *Les métiers du maintien de l'autonomie physique : **le dispositif Kiné** (Postes de plus en plus nombreux en EHPAD souvent couplés à des postes d'ergothérapeutes ou d'éducateurs sportifs, psychomotriciens)....*

### 3 -Les aides et financements proposés par l'ANFH Bretagne

#### INFIRMIER(E) EN PRATIQUES AVANCEES



Pour le moment, les facultés de médecine ne développent pas encore la Mention GERIATRIE (en cours) mais s'en approchent avec le cursus « PATHOLOGIES CHRONIQUES STABILISEES ».

**Le contexte : une stratégie nationale de santé (SNS 2018-2022)**

*« améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité du parcours du patient et du résident en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées »*

## INFIRMIER(E) EN PRATIQUES AVANCEES

Les objectifs généraux et étapes de la formation IPA en quelques mots

### OBJECTIFS



- ✓ *Pour les infirmières : renforcer l'autonomie et la reconnaissance des infirmières ;*
- ✓ *Pour les médecins : développer de nouvelles coopérations ;*
- ✓ *Pour les résidents/patients : améliorer l'accès aux soins et la qualité des soins ;*
- ✓ *Pour le système de santé : renforcer la coordination entre les professionnels.*

### ETAPES

- La formation s'effectue en alternance (comme à l'UBO de Brest) ou en continu, **sur deux années**, avec une année de tronc commun et une année de spécialité.
- Elle comporte **plusieurs stages** en milieu hospitalier, auprès d'établissements privés et privés d'intérêt collectif, auprès de professionnels exerçant une pratique de ville et en services de santé de type réseau de santé (Exemple : auprès de Dispositifs d'appui en santé – DAC) , centres de santé et maison de santé, de même que la rédaction d'un **mémoire**.

## INFIRMIER(E) EN PRATIQUES AVANCEES

### Statistiques et financements IPA par l'ANFH Bretagne



Depuis 3 ans, ce sont **80 dossiers d'Infirmiers en pratique avancée** qui ont été financés par l'ANFH Bretagne.

Sur ces 80 dossiers, **3 demandes d'EHPAD autonomes** ont été formulées et accordées (Deux en Ile-et-Vilaine ; une dans le Finistère). Les autres demandes émanent de Centres hospitaliers.

**Coût moyen d'une formation IPA** : de 70 000 € à 80 000 €.

**Le financement couvre trois natures de frais :**

- Le coût de formation** facturé par les Universités de Rennes et de Brest : proche de 9 000 € ;
- Les frais de déplacements et le séjour** de l'agent durant sa formation ;
- Les frais de traitements** remboursés par l'ANFH à partir des attestations de présence (Base forfaitaire de 3 700 € mensuel).

**Le financement s'effectue sur :**

- ✓ **les Fonds mutualisés de l'ANFH via la cotisation obligatoire de 0,6 % au FMEP** (Fonds mutualisés consacrés aux études promotionnelles) ;
- ✓ **le Fonds FQCPF issu de la cotisation de 2, 1% dès lors qu'un agent mobilise son compte CPF (Compte personnel de formation).**

## ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE (ASG)

### Une reconduction de l'accord ANFH/CNSA en 2021 avec un co-financement.

- Un financement qui n'intervient exclusivement que pour les **aides-soignantes, les aides médico-psychologiques** qui exercent en EHPAD, SSIAD ou dans les services accueillant des personnes âgées.
- La subvention intervient à 80 % du coût global et est plafonnée à 2 250 €/agent (Formation inscrite au plan des établissements)**
- Une certification à l'issue d'une formation de **20 jours**.
- Des apports théorique et pratiques** sur les démences, l'acquisition de savoirs-être et savoirs –faire autour d'activités adaptées au public désorienté en EHPAD
- Un exercice en **Unité de vie protégée, en Pôle d'activités et de soins adaptés ...**

## ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE

### Quelques statistiques ANFH :

#### nombre d'agents hospitaliers formés sur la Région Bretagne à la certification d'ASG

2017 : 45 agents d'EHPAD pour 100 922 €

2018 : 46 agents d'EHPAD pour 99 716 €

2019 : 57 agents d'EHPAD pour 116510,8 €

2020 : 43 agents d'EHPAD pour 94075,16 €

### Et toujours, un soutien de l'ANFH Bretagne aux formations BPJEPS et DEJEPS

- 46 dossiers financés depuis 2015 (40 BPJEPS et 6 DEJEPS)  
**dont 29 pour les EHPAD (25 BPJEPS et 4 DEJEPS)**
- Le financement s'effectue sur **les fonds mutualisés de l'ANFH la cotisation obligatoire 0.6% FMEP (Fonds mutualisés consacré aux études promotionnelles)** mais aussi le fonds FQ et CPF issu de la cotisation 2.1% dès lors qu'un agent mobilise son compte CPF.

## VERS DES POLES LOCOMOTEURS AU SEIN DES EHPAD LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES COMPETENCES

**Ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs sportifs et kinés...  
De plus en plus de kinés salariés au sein des EHPAD.....**



Un partenariat existe aujourd'hui avec les acteurs suivants : l'ANFH, la Région, l'Agence Régionale de Santé, la Fédération Hospitalière de France (FHF), la Fédération de l'Hospitalisation Privée(FHP), la Fédération des établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés à but non lucratif (FEHAP), l'Union Régionale Interfédérale des œuvres Privées sanitaires et Sociales (URIOPSS) et **les deux Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) bretons de Brest et de Rennes.**

Le dispositif propose aux établissements hospitaliers bretons et aux jeunes professionnels **des solutions de prise en charge innovantes.**

## KINE EN EHPAD



**Chaque jeune aspirant kiné** qui a contractualisé avec un employeur FPH bénéficie de l'accompagnement financier suivant :

- **la Région** finance le coût de la formation des 4 années de chaque jeune concerné ;
- **l'ANFH Bretagne** finance les frais de traitement de la dernière année pris en charge sur la base d'un ASHQ dans le cadre des fonds mutualisés études promotionnelles (FMEP : cotisation obligatoire 0.6%).

**10 à 15 agents sont concernés par an depuis la promotion 2013.** C'est un engagement important qui vient compléter les prises en charge habituelles au titre des études promotionnelles (Infirmier, Educateur, Aide-soignant, Cadre de Santé, Cadre Socio-éducatif ...).

**Ce salaire de la dernière année génère un engagement de servir de 3 fois la durée du traitement payé par l'employeur.**

## 4- Et au Centre hospitalier de Cornouaille ...

*Données actualisées du service formation*

### **Formation IPA :**

- 2 professionnelles formées de 2019 à fin 2020, mention Oncologie/hématologie
- 3 professionnelles ayant débuté leur formation début 2021 :  
**2 mentions Maladies Chroniques stabilisées,**  
1 mention Maladies rénales

### **Gaëlle et Isabelle**

*Etudiantes IPA*

*à l'Université de Bretagne occidentale de Brest*

*Mention maladies chroniques*

*Initialement Infirmières coordinatrices*

*Résidences Ti Glazig de Quimper*

*et Avel ar Mor de Concarneau*

**CENTRE HOSPITALIER  
DE CORNOUAILLE**  
**QUIMPER • CONCARNEAU**

*5 résidences accueillant des personnes âgées dépendantes*

*À Quimper et Concarneau – 503 résidents*

*Répartition : 403 lits EHPAD ; 94 lits en USLD ; 6 lits temporaires*

*Une Unité de vie protégée de 12 places – Un SSIAD de 13 places*

*Coordination de la filière gériatrique Est-Cornouaille*



#### 4- Et au Centre hospitalier de Cornouaille ...

- **Formation d'Assistants de soins en gérontologie :**

13 professionnels ont suivi cette formation depuis 2017  
au Centre hospitalier de Cornouaille

- **BPJEPS** : 2 professionnelles formées sur les Résidences depuis 3 ans

- **Masseur-Kinésithérapeute :**

- ✓ 4 professionnels ont bénéficié du dispositif de fidélisation sur tout le Centre hospitalier (2 fins de formation en 2019 et 2 fins de formation en 2020)
- ✓ 1 étudiante est actuellement recrutée dans ce cadre (fin de formation en 2021)



*Atelier zoothérapie*

*à l'EHPAD Les Brisants de Concarneau, avec une ASG*



*Parcours sportif avec la kiné  
EHPAD Ti Creach - Quimper*



## 5- Focus sur l'apprentissage

- **L'apprentissage** : un type de formation en alternance dont certains établissements se sont saisis depuis de nombreuses années mais jusqu'alors peu financé par la Région, avec un apport par agent de 2500 € (Formation d'aide-soignant(e))
- Plusieurs diplômes peuvent s'acquérir via l'apprentissage (Exemple : services logistiques -CAP cuisines, CAP blanchisserie - emplois administratifs, aide-soignant).
- **Depuis 2021**, et dans le cadre d'une expérimentation nationale, ce type de formation est fortement encouragé par l'Agence régionale de santé afin notamment de faire monter en compétence les agents de service hospitaliers et également de les fidéliser, dans un contexte de métiers en tension tel que celui d'**AIDE-SOIGNANT**.

## Financement de l'apprentissage du métier d'aide-soignant

- L'aide apportée par l'ANFH grâce à ce nouveau partenariat avec l'ARS est aujourd'hui de **15 000 € par agent** soit, pour un parcours de 18 mois :
  - 5000 € de pédagogie
  - 10 000 € de remboursement des frais de traitement

**7 500 € < Frais pédagogiques des IFAS < 11 000€**

- A ce jour, l'ANFH, avec Rozenn LEPORT – responsable études promotionnelles à l'ANFH- , a reçu **32 demandes de parcours aides-soignants** dans le cadre de ce nouveau dispositif, émanant de Centres hospitaliers mais aussi d'EHPAD bretons.
- **Financement des 15 000 € en 2021** : pour moitié ARS et pour moitié ANFH (Fonds mutualisés : 4% hors études promotionnelles des 2, 1 % de cotisations des établissements) auquel se rajoute la prise en charge de la Région.



## Et après ?

☞ Un premier bilan de cette expérimentation sera dressé cet été par l'Agence régionale de santé en lien avec Mme Céline HOMMETTE.

☞ Pour la suite, peut-être une reconduction de l'expérimentation de cofinancement ARS/ANFH ou possibilité d'inscrire ces actions de formation au Plan de formation des établissements.

# Merci pour votre attention



*Equipe d'accompagnement à l'EHPAD Ti Glazig - Quimper*

**Le travail en EHPAD : des compétences et des métiers variés au service des résidents**